



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 580 518 A1**

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93401913.4**

(51) Int. Cl.<sup>5</sup> : **B28D 1/00, B28D 1/30,  
A47G 7/08**

(22) Date de dépôt : **23.07.93**

(30) Priorité : **24.07.92 FR 9209137**

(72) Inventeur : **Sansone, Joseph  
18, rue Gabetta  
F-59420 Mouvaux (FR)**

(43) Date de publication de la demande :  
**26.01.94 Bulletin 94/04**

(74) Mandataire : **Vander-Heym, Serge  
CABINET R. VANDER-HEYM 172, Boulevard  
Voltaire  
F-75011 Paris (FR)**

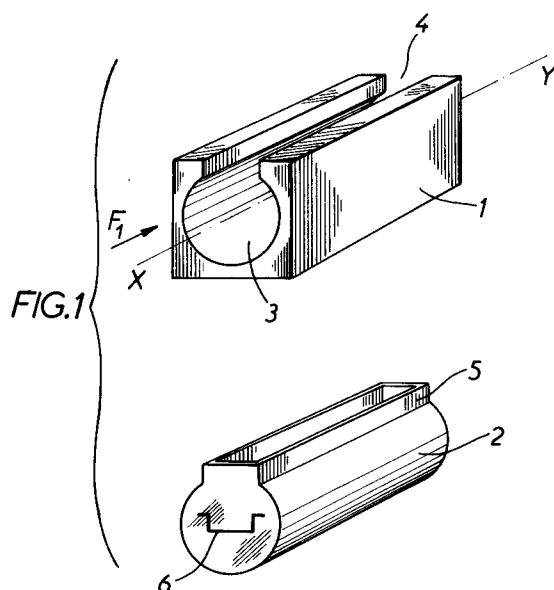
(84) Etats contractants désignés :  
**BE DE ES FR IT NL PT**

(71) Demandeur : **SARL MARBRERIE JOSEPH  
SANSONE  
470 rue de Tourcoing  
F-59420 MOUVAUX (FR)**

(54) **Procédé de fabrication de jardinière.**

(57) Procédé de fabrication d'une jardinière consistant à réaliser la jardinière en deux parties (1 et 2), celle externe (1) présentant une rainure longitudinale (3) dont l'ouverture (4) est rétreinte, la partie interne (2), qui forme le conteneur proprement dit, étant engagée par un coulissolement longitudinal dans la dite rainure.

La rainure (3) est obtenue en pratiquant un perçage longitudinal dans la partie (1) dont la partie supérieure est ensuite fendue pour réaliser l'ouverture (4).



EP 0 580 518 A1

La présente invention est relative à un nouveau procédé de fabrication de jardinière.

Comme on le sait, une jardinière se présente sous la forme d'un récipient de forme allongée susceptible de contenir un substrat de culture.

Outre sa fonction de "pot de culture" une jardinière est aussi un objet de décoration et les fabricants se sont attachés à réaliser des jardinières présentant un aspect extérieur plaisant.

Dans ce but, des matériaux nobles, tels que le granit ou le marbre, ont été utilisés.

L'expérience a montré que la réalisation de jardinières en ces matériaux était très coûteuse puisqu'il faut partir d'un bloc, dont les dimensions extérieures sont celles de la jardinière à obtenir, qu'il convient de creuser au burin ou à l'aide d'outil similaires.

Le procédé de l'invention qui remédie à ces inconvénients consiste à réaliser la jardinière en deux parties, respectivement externe et interne, celle externe présentant, selon son axe longitudinal, une rainure à ouverture rétreinte, la partie interne, qui forme le réceptacle du substrat de culture, étant engagée dans ladite rainure selon ledit axe.

La présente invention sera mieux comprise par la description qui va suivre faite en se référant au dessin annexé sur lequel :

- la figure 1 est une vue en perspective éclatée d'une jardinière réalisée conformément à l'invention;
- la figure 2 montre, à plus grande échelle, une jardinière vue par bout.

En se reportant au dessin et selon un mode de réalisation on voit que la jardinière comporte deux parties 1 et 2. La partie 1 peut être réalisée en un matériau noble tel que le marbre tandis que celle 2 peut être réalisée en une matière plastique moulée.

La partie 1 présente selon son axe longitudinal XY une rainure 3 dont l'ouverture supérieure 4 est rétreinte.

La partie 2, ou conteneur de substrat, présente selon un plan de coupe transversal une section identique à celle de la rainure 3. De cette façon, le conteneur 2 peut être introduit dans la partie 1 par un coulissemement axial selon la flèche F<sub>1</sub>.

Selon une caractéristique du procédé de l'invention, la rainure 3 présente une section circulaire. Pour réaliser la rainure 3 on perce longitudinalement la partie 1 à l'aide d'un outil rotatif, puis à l'aide d'un disque tranchant, ou analogue, on réalise l'ouverture 4.

Le conteneur 2 est ouvert à sa partie supérieure et cette ouverture est pourvue d'un entourage 5, en forme de cheminée, qui s'ajuste dans l'ouverture 4. De cette façon le conteneur 2 ne peut pas pivoter autour de l'axe XY.

Comme cela ressort du dessin les parties 1 et 2 sont sensiblement égales et la manutention de la jardinière est rendue possible par des poignées 6 prévues à chacune des extrémités de la partie interne 2.

Dans l'exemple représenté on a considéré que la partie 1 était obtenue à partir d'un bloc ayant l'allure d'un prisme droit à section carrée, mais il est bien entendu que la forme extérieure de ladite partie peut être quelconque. Ainsi, par exemple, la partie 1 peut se présenter sous la forme d'un tronçon tubulaire fendu longitudinalement.

Il faut signaler, aussi, que la longueur du conteneur 2 peut être inférieure à celle de la partie 1, dans ce cas les extrémités de la rainure peuvent être obturées par des plaques (non représentées) réalisées dans le même matériau que celui constituant ladite partie 1.

15

## Revendications

1-Procédé de fabrication d'une jardinière consistant à réaliser la jardinière en deux parties (1 et 2), celle externe (1) présentant une rainure longitudinale (3) dont l'ouverture (4) est rétreinte, la partie interne (2), qui forme le conteneur proprement dit, étant engagée par un coulissemement longitudinal dans la dite rainure.

2-Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que la rainure (3) est obtenue en pratiquant un perçage longitudinal dans la partie (1) dont la partie supérieure est ensuite fendue pour réaliser l'ouverture (4).

3-Procédé selon la revendication caractérisé en ce que le conteneur (2) présente en coupe transversale une section qui épouse le contour de la rainure et de son ouverture rétreinte.

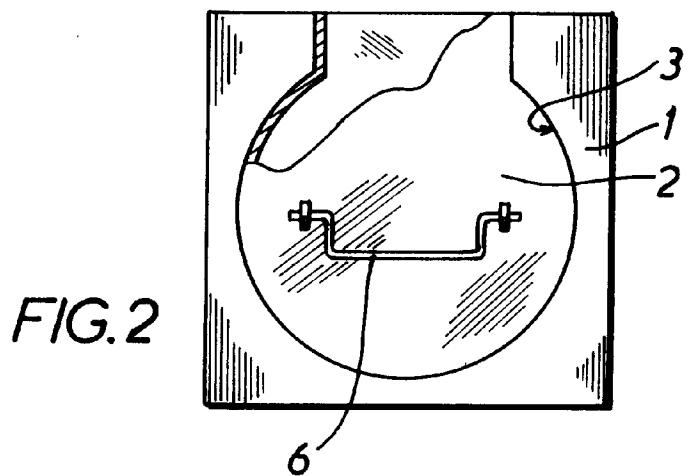
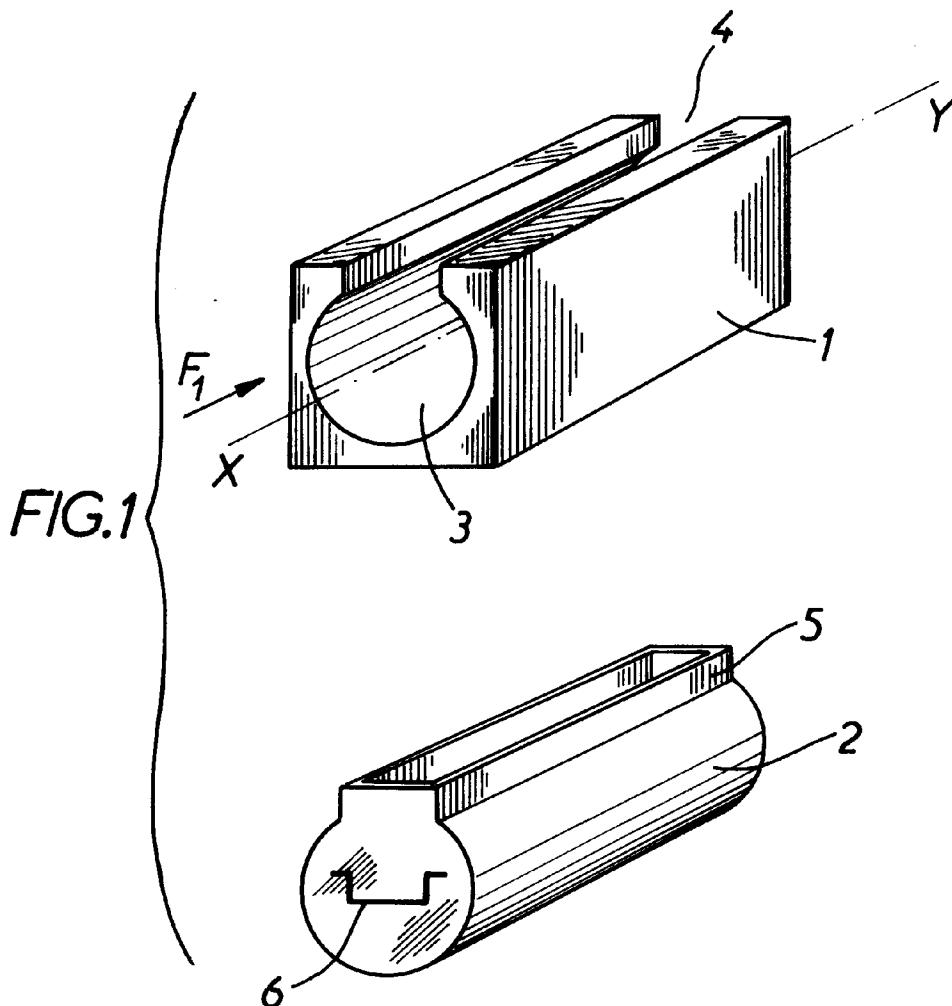
4-Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que des poignées sont prévues aux extrémités du conteneur (2)

40

45

50

55





Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 93 40 1913

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS   |  |  | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)       |
|---|--|--|--|
| Catégorie   | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes  | Revendication concernée  |  |
| A   | FR-A-2 611 129 (SOCIETE MANZINI SA)<br>* page 2, ligne 27 - page 4, ligne 14 *<br>* figures 1-3 *<br>---   | 1-3  | B28D1/00<br>B28D1/30<br>A47G7/08           |
| A   | US-A-3 163 190 (E. M. ERVIN)<br>*colonne 3, ligne 59-colonne 4, ligne 8*<br>*colonne 6, ligne 74-colonne 7, ligne 4*<br>* figures 10,11 *<br>--- | 1,2  |  |
| A   | FR-A-2 444 546 (SOCIETE MANZINI SA)<br>---   |  |  |
| A   | EP-A-0 263 001 (LA GENERALE DU GRANIT)<br>-----  |  |  |
|   |  |  | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) |
|   |  |  | B28D<br>B27B<br>A47G                       |
| <p><b>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</b></p>  |  |  |  |
| Lieu de la recherche<br><br>LA HAYE   | Date d'achèvement de la recherche<br><br>08 OCTOBRE 1993   | Examinateur<br><br>MOET H.J.K.   |  |
| <b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b><br>X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |  | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>.....<br>& : membre de la même famille, document correspondant |  |